

Après tout, une équipe de football aussi nécessite une hiérarchie

Le gouvernement de tous et de chacun

Loge Tolérance et Fraternité, Genève

Ainsi, pour le franc-maçon il va de soi qu'un apprenti n'aura pas accès aux travaux du compagnon et celui-ci ne participera pas davantage à ceux d'une loge au troisième grade. Soulignons cependant que l'organe suprême d'un atelier est la loge d'apprentis et nous citerons à cet égard un extrait des statuts de Tolérance et Fraternité: *«Elle se prononce, sur préavis de la Chambre du Milieu, sur tous les problèmes non réservés aux Loges de Maîtres ou de Compagnons».*

J'entends parfois certains dire que les décisions se prennent soit au Collège des Officiers, soit à la Chambre du Milieu. C'est oublier un peu vite que dans la vie profane aussi nous avons recours à des commissions de spécialistes pour préparer les décisions, ainsi dans les parlements, entreprises, comités et autres cercles associatifs. Il importe avant tout que le vote d'un apprenti fraîchement initié soit égal en valeur à celui d'un ancien maître, par exemple lors d'un boulage pour l'acceptation ou non d'un profane, ou lorsqu'il s'agit d'élire le Vénérable Maître et son collègue. De ce point de vue la vie d'une loge est donc parfaitement démocratique.

La hiérarchie des fonctions peut donner l'impression à un non-initié qu'elle est comparable à celle de l'armée ou d'une entreprise. Rien de plus faux. A-t-on jamais entendu parler d'un plan de carrière maçonnique? On n'entre pas en maçonnerie dans le but de devenir Orateur, Second puis Premier Surveillant afin d'être un jour Vénérable ou Maître député. Une fois sa maîtrise obtenue, chacun peut évidemment être appelé à occuper un poste, restant toutefois libre de l'accepter ou d'y renoncer.

Si le Vénérable dirige les travaux, il n'est pas le président-directeur-général d'une entreprise, ni un officier supérieur de l'armée. Il pourra certes proposer des changements mais ne saurait les imposer. Selon les décisions à prendre, la loge d'apprentis ou la Chambre du Milieu avalisera ou non ses propositions, celles-ci peuvent d'ailleurs être émises par d'autres frères. Encore une fois, les décisions adoptées le sont de manière parfaitement démocratique.

Distinguons toutefois deux formes de hiérarchies: celle des grades et celle des fonctions.

La maçonnerie étant une société initiatique, il semble logique que les différents grades n'aient pas les mêmes droits, car les connaissances d'un apprenti ne sont pas celles d'un compagnon et ce dernier n'a pas celles d'un maître.

Pour un nouvel initié, la hiérarchisation des travaux en loge peut sembler peu démocratique. Les officiers, cependant, ne sont pas là pour s'imposer, ils exercent leur fonction avec l'objectif de garantir le respect du rite et d'assurer le bon déroulement des travaux afin de transmettre le symbolisme de la tenue aux maîtres, compagnons et apprentis.

Dans une structure entrepreneuriale ou militaire les décisions se prennent ordinairement sans consultation de la base et sont ensuite relayées aux échelons inférieurs pour exécution, système absolument pas appliqué sur le plan maçonnique, même si de malheureux dérapages sont possibles.

Pouvons-nous imaginer dans la vie profane un haut gradé nommé pour quelques années seulement, un directeur laisser sa place pour reprendre un emploi de vendeur? Bien sûr non. C'est pourtant la pratique d'une loge. À Tolérance et Fraternité, de par ses statuts, le Vénérable ayant servi pendant au maximum trois ans, se voit certes octroyer le titre de Passé Maître mais il est appelé conjointement à assumer la charge de préparateur pour manifester que tous les offices sont d'égale importance. Quelle meilleure illustration servant à montrer que la hiérarchie maçonnique reste parfaitement démocratique dans le sens original du terme, soit le gouvernement de tous (démocratie: du grec *démos* «peuple» et *kratos* «pouvoir, souveraineté»).

